



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Ligne Paris Mantes

Question écrite n° 2106

#### Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les graves conséquences qu'engendre, pour les usagers des gares de Rosny-sur-Seine et de Bonnières, le changement d'horaires des trains SNCF sur la ligne Paris-Mantes par Poissy pour la période estivale. En effet, les usagers de ces lignes de la grande couronne, situées entre les réseaux banlieue et grandes lignes, doivent, depuis de nombreuses années déjà, faire face à des retards incessants. Ils sont aujourd'hui confrontés aux conséquences désastreuses des derniers horaires d'été fixés sans concertation par la SNCF, qui les privent du direct de 9 heures et accroissent leur temps d'attente. Outre la perte de temps supplémentaire engendrée, ces usagers comprennent d'autant plus difficilement cette attitude de la SNCF que leur comité avait déjà alerté cette dernière sur de tels problèmes lors du passage aux horaires d'hiver en septembre dernier. Il lui demande si, afin de répondre à la légitime incompréhension de ces usagers, une obligation de concertation avec les associations d'usagers ne pourrait être mise à la charge de la SNCF dans de tels cas et quelles mesures il compte prendre pour améliorer le sort des voyageurs de cette ligne.

#### Texte de la réponse

Les modifications d'horaires des trains en Ile-de-France sont soumises pour approbation au syndicat des transports parisiens, autorité organisatrice des transports. Le syndicat a toute compétence pour définir le mode technique d'exécution des services de transports en commun et leurs conditions générales d'exploitation. La commission technique de coordination, qui a à se prononcer sur ces modifications, comprend en son sein des représentants des élus des départements concernés. C'est dans ce cadre que, depuis l'été, le train n° 13168 a été retardé au départ de Rouen ; il dessert Mantes-la-Jolie à 9 h 11 au lieu de 9 heures, ce qui augmente le temps d'attente dans cette gare. Ce décalage résulte de travaux très importants d'agrandissement des tunnels de Rouen ; cet agrandissement est nécessaire par le fait que des conteneurs maritimes de grandes dimensions transitant par le port du Havre sont placés sur des trains qui empruntent ces infrastructures. Ces travaux dureront deux ans. Pendant ces deux années, la circulation dans ces tunnels ne pourra se faire que sur une seule voie, ce qui entraîne une modification inévitable de certains horaires. Toutefois, pour tenir compte d'une demande très forte des usagers, des modifications interviendront à partir du lundi 27 septembre prochain : c'est ainsi qu'il a été décidé de retarder de 5 mn le train n° 88010 qui dessert actuellement Bonnières à 8 h 39 et Rosny-sur-Seine à 8 h 45 ; de cette manière le temps d'attente de la correspondance à Mantes-la-Jolie pour les voyageurs continuant vers Paris sera réduit. Par ailleurs, il a été décidé de créer à partir de cette même date une relation supplémentaire en soirée, en prolongeant le train de 19 h 32 à destination de Mantes-la-Jolie jusqu'à Bonnières ; cette nouvelle relation desservira également la gare de Rosny-sur-Seine.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Cuq Henri](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2106

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1993, page 1614

**Réponse publiée le :** 20 septembre 1993, page 3071